

## LE MÉTIER

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants.

Par ses différentes activités auprès de l'enfant, il contribue à son éducation.

Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène de ses différents espaces de vie.

Il peut exercer sa profession :

- En établissements d'accueil Jeunes Enfants et Accueil Collectifs de Mineurs
- En écoles maternelles
- Au domicile des professionnels, des parents et en Maisons d'Assistants Maternels



## ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de 2 ans avec environ 800 heures en centre de formation.

Alternance : une semaine sur quatre en centre de formation, trois semaines sur quatre chez l'employeur.

### Des activités professionnelles :

- Communes
  - Accompagner l'enfant dans ses apprentissages
  - Prendre soin de l'enfant et l'accompagner dans la vie quotidienne
  - Mettre en place des actions s'inscrivant dans le réseau enfant / parent / professionnel
- Spécifiques en fonction du lieu d'exercice

### Des blocs de compétences

- EP1 Accompagner le développement du jeune enfant
- EP2 Exercer son activité en accueil collectif
- EP3 Exercer son activité en accueil individuel

## PROFIL

- Qualité des relations : enfants, équipe
- Tact, discrétion
- Facilité d'adaptation
- Disponibilité
- Qualité d'expression orale
- Maîtrise de soi
- Organisation et méthode

## CONDITIONS D'ADMISSION

Être âgé de plus de 16 ans.

Signer un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec un employeur. Pour se faire, vous devez faire les démarches pour trouver un employeur, en vous adressant :

- aux mairies (pour les écoles maternelles et les centres multi-accueils publics)
- aux chefs d'établissement (pour les structures privées)

